



FICHE REPÈRES DU RSU 2024

Comité Social Territorial du 24 novembre 2025 - cdg69

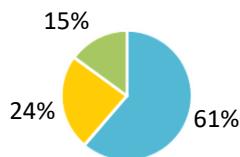
Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR 82%

> 212 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU. Au total, 219 RSU ont été validés pour 267 collectivités recensées
> 3 446 agents recensés dans ces collectivités dont 2 111 fonctionnaires, 818 contractuels permanents et 517 contractuels non permanents

Effectifs

► 61% des agents sont fonctionnaires



- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
1	113	10	206	
1	47	5	168	
1	27	4	159	

► 13,45 % des contractuels permanents en CDI

► Précisions emplois non permanents

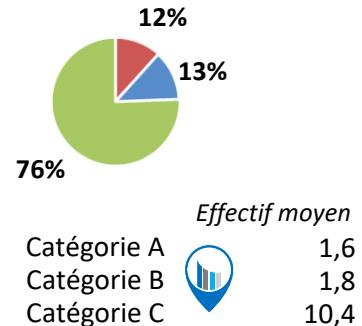
- ⇒ 0,1 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 10,3 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

► 44% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée
Administrative	31,9%	22,9%	29,4%	4,2
Technique	43,0%	45,4%	43,6%	6,5
Culturelle	3,7%	4,6%	4,0%	1,9
Sportive	0,7%	0,6%	0,6%	1,4
Sociale	11,2%	8,2%	10,4%	2,2
Médico-sociale	0,9%	2,1%	1,2%	4,0
Police municipale	2,2%	0,0%	1,6%	1,4
Animation	6,3%	16,3%	9,1%	2,8
Total	100%	100%	100%	15

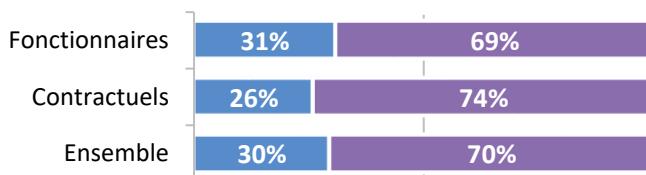
► 76% d'agents relevant de la catégorie C



► Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 70%

■ Hommes

■ Femmes

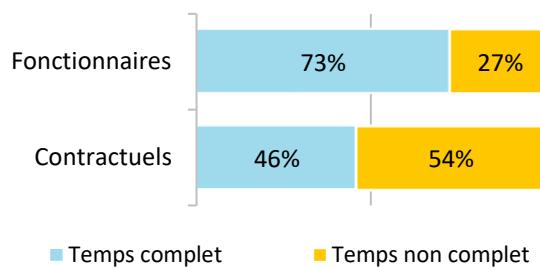


► Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 34% des agents

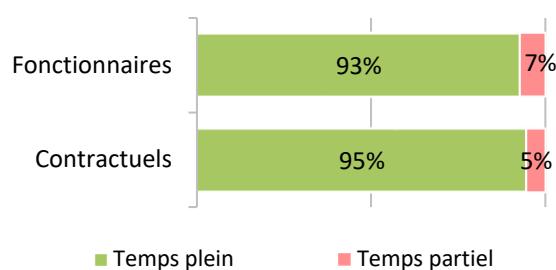
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	34%
Adjoints administratifs	17%
ASEM	10%
Adjoints territoriaux d'animation	8%
Attachés	7%

Temps de travail des agents permanents

- 73% des fonctionnaires à temps complet contre 46% des contractuels



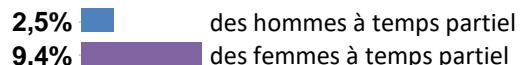
- 7% des fonctionnaires à temps partiel contre 5% des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	50%	Animation	86%
Sociale	49%	Culturelle	71%
Culturelle	47%	Technique	56%

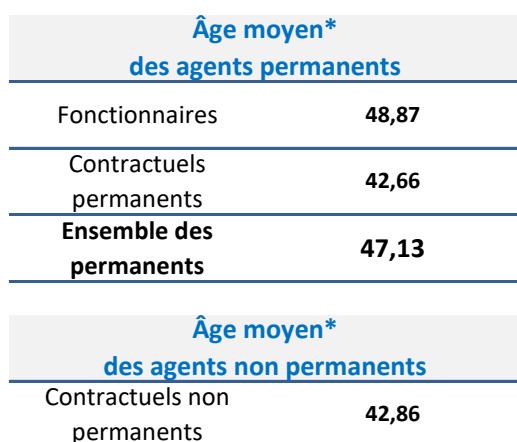
- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



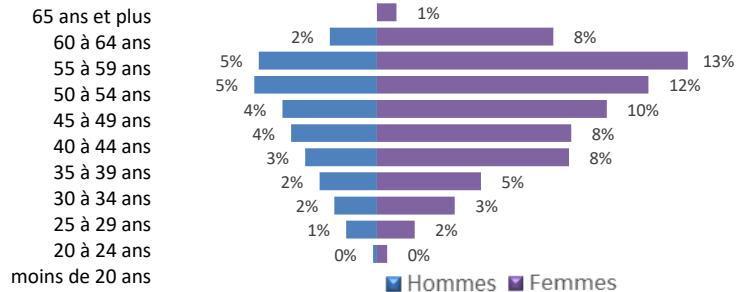
Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 47 ans



Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 14,4 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 9,2 fonctionnaires
- > 3,3 contractuels permanents
- > 1,9 contractuels non permanents

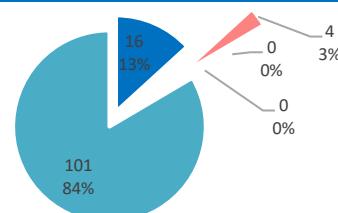
ETPR permanents moyens par catégorie



Positions particulières

- 4,1% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

- En 2024, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 15,9%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,7%	42,4%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
13,3 agents	13,8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	➡	-2,4%
Contractuels	↗	23,2%
Ensemble	↗	3,6%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	43%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	12%
Départ à la retraite	11%
Mutation (changement de collectivité)	11%
Démission	10%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	35%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégations	34%
Voie de mutation	12%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	9%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

Concours et examens professionnels

En moyenne, 1,4% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

Aucune rupture conventionnelle actée en 2024

Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés



5 agents sur 10

Avancements d'échelon



4 agents sur 10

Avancements de grade



1 agent sur 10

Promotions



Moins de 1 agent sur 10

2,79% des agents concernés

Sanctions disciplinaires

- 2% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2024.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	4
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	1
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	17%

Budget et rémunérations



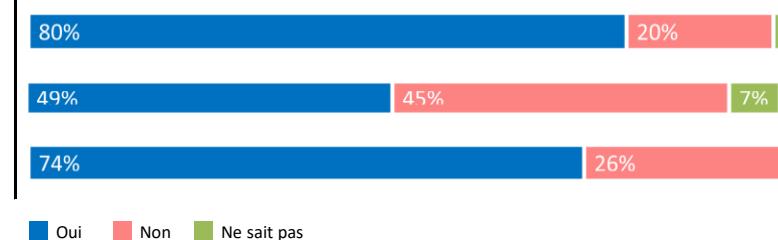
- Les charges de personnel représentent 31,62 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen	Budget de fonctionnement	1 955 528 €	Charges de personnel	618 368 €	Soit 31,62 % des dépenses de fonctionnement
---------------	--------------------------	-------------	----------------------	-----------	---

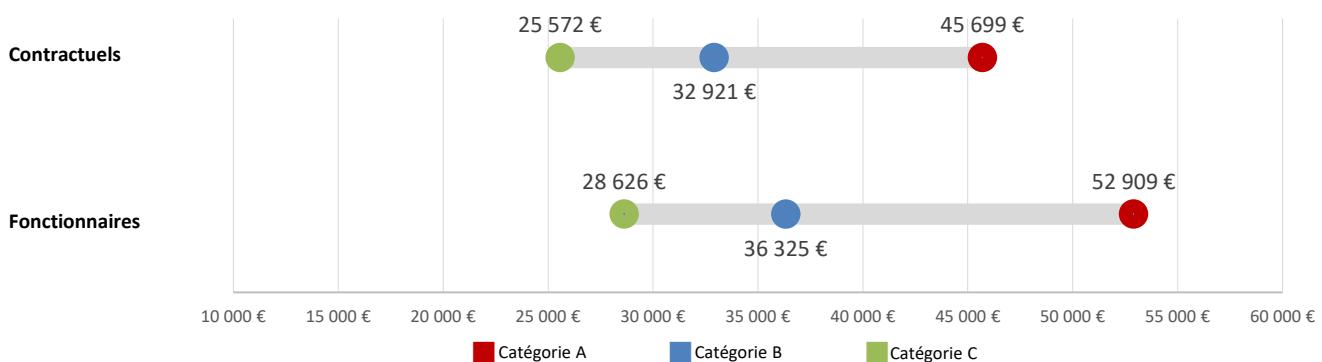
- Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emploi pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA

38% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

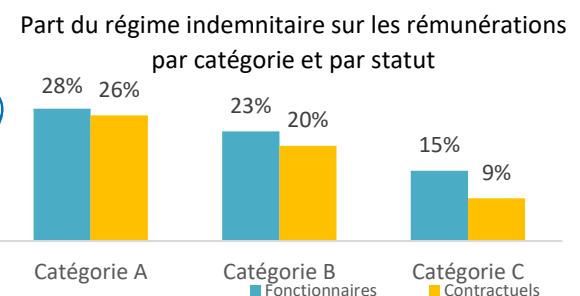


- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

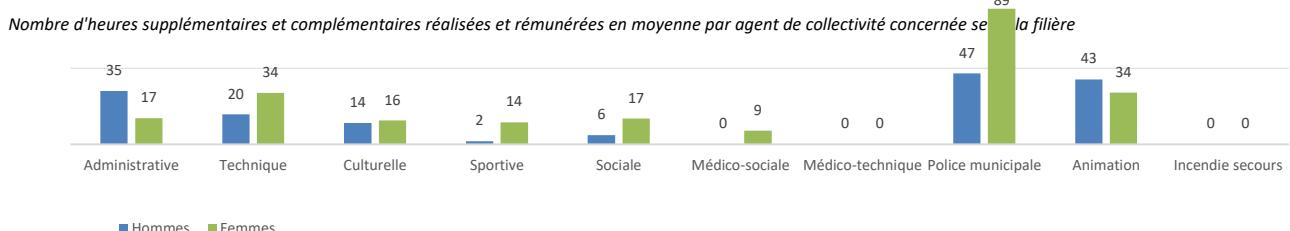


- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 17,85 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	18,22%
Contractuels sur emplois permanents	16,55%
Ensemble	17,85%



- En moyenne, 374 heures supplémentaires/complémentaires pour les 83% de collectivités concernées



- 31% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 11,3 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



- En moyenne, 5,7 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,09%	1,55%	2,66%	1,31%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,62%	1,64%	3,79%	1,32%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,91%	1,97%	4,09%	1,43%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

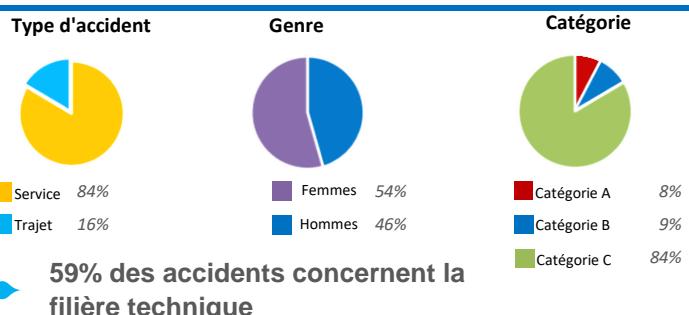
- > 30,96 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 25% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 2,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 34 jours d'absence consécutifs par accident du travail

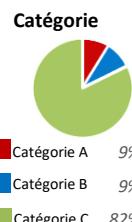
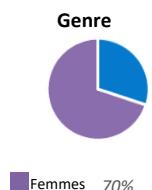


- 59% des accidents concernent la filière technique

Handicap

- 24% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: **3,9%**



0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afferentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

4 914 €

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

1 059 €

Prévention et risques professionnels

6 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : **1 419 €**

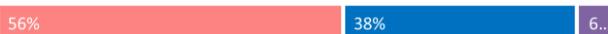
Nombre moyen de formations : **5**

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



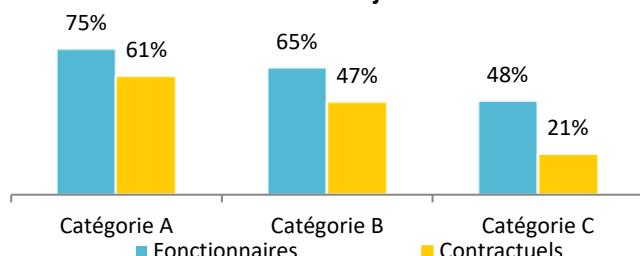
Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

2,8% des femmes
1,6% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2024, 47% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
46% des femmes et 47% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

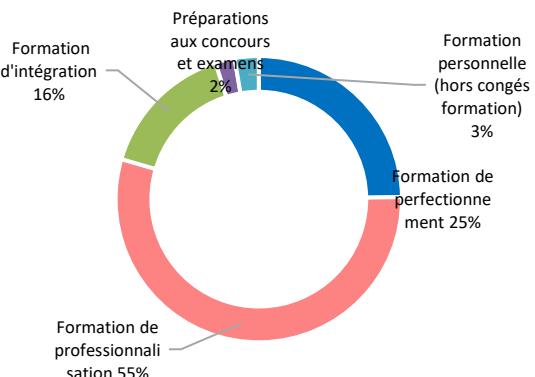


- Le budget médian consacré à la formation est de 2 561 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	56%
Autres organismes	28%
Coût de la formation des apprentis	11%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	3%
Frais de déplacement	3%

Répartition selon le type de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,5 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	77%
Autres organismes	19%
Collectivité	2%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- 39% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé Prévoyance

Montant moyen annuel par bénéficiaire

258 €

151 €

En cours Oui Non Ne sait pas

- L'action sociale des collectivités

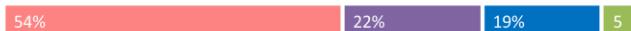
Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

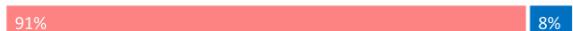


Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

- 8% des collectivités concernées par des grèves



7 jours de grève en moyenne par collectivité



- Nombre moyen de réunions des instances

CST	CAP	CCP
0	0	0

- 1,4% des collectivités ont engagé des négociations collectives



2,1% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Apprentissage

Intéressement collectif et politiques indemnitàires

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Protection sociale complémentaire

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

► 3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025

Version 1